

Accueil Périscolaire de Chesny
19 rue Principale
57245 CHESNY
tel : 03.87.38.08.20 ou 06.61.68.30.31
messagerie : periscolairedechesny@orange.fr

PROJET PEDAGOGIQUE

Familles rurales de Chesny

Année : 2015-2016

Temps d'Activités Périscolaire

(T.A.P)

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------------|
| I. <u>CONTEXTE</u> | P. 3 |
| 1) La réforme des nouveaux rythmes scolaires | P. 3 |
| 2) Le PEDT | P. 3 |
| 3) Le public | P. 3 |
| II. <u>OBJECTIFS</u> | P. 4 |
| 1) Les objectifs éducatifs | P. 4 |
| 2) Les objectifs pédagogiques | P. 4 |
| III. <u>MOYENS</u> | P. 4 à 7 |
| 1) Les moyens humains | P. 4 à 6 |
| 2) Les moyens matériels | P. 6 |
| 3) Les activités | P. 6 à 7 |
| IV. <u>ORGANISATION DES TAP</u> | P. 7 à 9 |
| 1) Les horaires | P. 7 à 8 |
| 2) Le fonctionnement | P. 8 |
| 3) Les modalités d'inscription | P. 8 |
| 4) Les cas particuliers | P. 8 à 9 |
| V. <u>EVALUATION DU PROJET</u> | P. 9 |
| 1) Les moyens | P. 9 |
| 2) Les critères | P. 9 |
| CONCLUSION | P. 9 |

I. Contexte

1. La réforme des nouveaux rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires poursuit avant tout un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse du rythme naturel d'apprentissage et de repos des enfants et ainsi favoriser leur réussite scolaire.

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques : 144 jours contre 187 jours en moyenne. Ils subissent de ce fait des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger les journées et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Ces objectifs doivent être atteints par une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire.

Pendant les temps libérés d'enseignement, les élèves pourront accéder à deux types d'activité :

- Des activités pédagogiques complémentaires (APC) conduites par le corps enseignant ou par des intervenants extérieurs dans le cadre du temps scolaire.
- Des temps d'activités périscolaires (TAP). Ce sont des activités sportives, culturelles, artistiques qui doivent contribuer à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Les temps d'activités périscolaires se situeront entre le temps scolaire, centré sur les apprentissages fondamentaux prévus par les programmes, et le temps de loisirs récréatif. Ils devront prolonger l'action éducative de l'école en aidant l'enfant à diversifier ses acquisitions et à construire sa personnalité au travers d'activités structurées. Les activités devront développer des connaissances, des gestes et des aptitudes dans des domaines variés : culturel, artistique, sportif, scientifique, environnemental, comportemental... s'appuyant sur les richesses locales.

2. Le PEDT

Afin de faire de ses TAP un projet de qualité, la commune de Chesny a fait le choix d'y travailler, de définir un cadre et des orientations, par la rédaction d'un projet éducatif de territoire (PEDT). La gestion des activités de celui-ci a été déléguée à l'association Familles Rurales de Chesny.

3. Le public

Les TAP s'adressent à l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles maternelles.

II. Objectifs

Selon la circulaire du 20 mars 2013 : « Les activités proposées dans le cadre du PEDT ont vocation à s'adresser à tous les enfants. Elles doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école. »

1. Les objectifs éducatifs

Les objectifs éducatifs définis sont les suivants :

- Favoriser les différents modes d'apprentissage,
- Contribuer à une éducation citoyenne et de prévenir des comportements d'incivilité ou de violence,
- Placer l'enfant et le jeune au centre des actions de par leur participation.

2. Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques déclinent les objectifs éducatifs de manière opérationnelle, afin de permettre leur évaluation.

Les objectifs pédagogiques définis sont les suivants:

- Développer des activités culturelles et artistiques
- Développer un esprit citoyen
- Permettre aux enfants de se dépenser
- Découvrir de nouveaux jeux

III. Moyens

1. Les moyens humains

Le taux réglementaire d'encadrement des TAP est de :

- 1 adulte pour 18 mineurs de plus de 6 ans
- 1 adulte pour 14 mineurs de moins de 6 ans.

Pour la déclaration de l'accueil auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence.

Cependant, dans une recherche de qualité, le nombre d'enfants par adulte devra être adapté au type d'activités proposées.

L'équipe d'encadrement des TAP est constituée :

- d'une directrice titulaire d'un BAFD,
- d'une directrice adjointe titulaire BAFA et stagiaire BAFD,
- d'une animatrice CAP petite enfance et BAFA stagiaire,
- d'une animatrice non diplômée,
- d'intervenants, ponctuellement, selon les projets mis en œuvre.

Rôle de la directrice et de son adjointe :

Leur rôle est de gérer la mise en œuvre des TAP.

Leurs missions sont :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique des TAP,
- Gérer l'ensemble des intervenants des TAP et organiser des réunions de travail,
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux : récolte et étude des propositions,
- Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur, de façon à ce qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique,
- Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...),
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants,
- Assurer la gestion budgétaire et administrative,
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles,
- Être présente sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants,
- Evaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte à la commune.

Rôle des animateurs :

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants,
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes,
- Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation,
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller au travers de différents supports d'animation,
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants,
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement,
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière,
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités,
- Il fait part à la directrice ou son adjointe des problèmes survenus au cours de la séance.

Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail,
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif,
- Il doit s'informer, se former et informer,
- Il est responsable des actions qu'il mène,
- Il respecte ses collègues,
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre,
- Il participe aux réunions de préparation,
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action,
- Il respecte le travail de l'autre,
- Il doit savoir prendre des initiatives dans son travail,
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié.

Rôle de tous les intervenants :

Les intervenants viennent proposer une découverte de leurs spécialités. Ils ne doivent pas oublier le côté ludique de la découverte. Ces temps se situant le vendredi après-midi, en fin de semaine, il convient de ne pas mitrailler les enfants d'informations ou d'être trop directifs dans

la démarche. Ces temps doivent se dérouler dans la plus grande convivialité et ne doivent pas se transformer en temps d'apprentissage pur.

Les adultes s'engagent à :

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants,
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants,
- Faire part à la coordinatrice des problèmes survenus au cours de la journée.

L'intervenant est un adulte référent pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité. En conséquence, si un adulte venait à manquer à ces engagements, le partenariat viendrait à s'arrêter.

2. Les moyens matériels

Les locaux utilisés dans le cadre des TAP seront les espaces suivants :

- la salle des fêtes,
- la salle du périscolaire,
- la salle d'activités au-dessus de la Mairie.

Selon les activités, les lieux extérieurs suivants pourront également être utilisés :

- la cour de l'école,
- le parc,
- le terrain de pétanque,
- le city stade,
- le terrain de football,
- les rues du village.

Les salles de classe ne seront pas utilisées dans le cadre des TAP. L'entretien de tous les lieux utilisés par les TAP sera assuré par le périscolaire hormis la salle des fêtes.

Les lieux de stockage sont limités. Chaque intervenant devra apporter et rapporter son matériel à chaque intervention.

Le matériel nécessaire à la mise en œuvre des TAP devra être précisé par chaque animateur dans le cadre de son projet d'animation. Le matériel sera acheté directement pas l'association.

3. Les activités

Quatre grands pôles d'activités seront proposés :

Des activités physiques et de nature :

Centrées sur l'exercice physique, ces activités permettent autant que possible, dehors et en plein air, de pratiquer des activités physiques et sportives telles que des jeux de coopération, d'opposition, d'orientation, d'équilibre, d'adresse, de stratégie...

Des activités d'expression culturelle et artistiques :

Axées sur une volonté d'expression et de créativité des enfants, ces activités (arts plastiques, musique, danse, théâtre...) servent aussi à éveiller la curiosité, à s'initier aux arts, à les pratiquer et à les comparer. Elles peuvent être l'occasion de productions collectives, de manifestations festives...

Des activités de vie citoyenne :

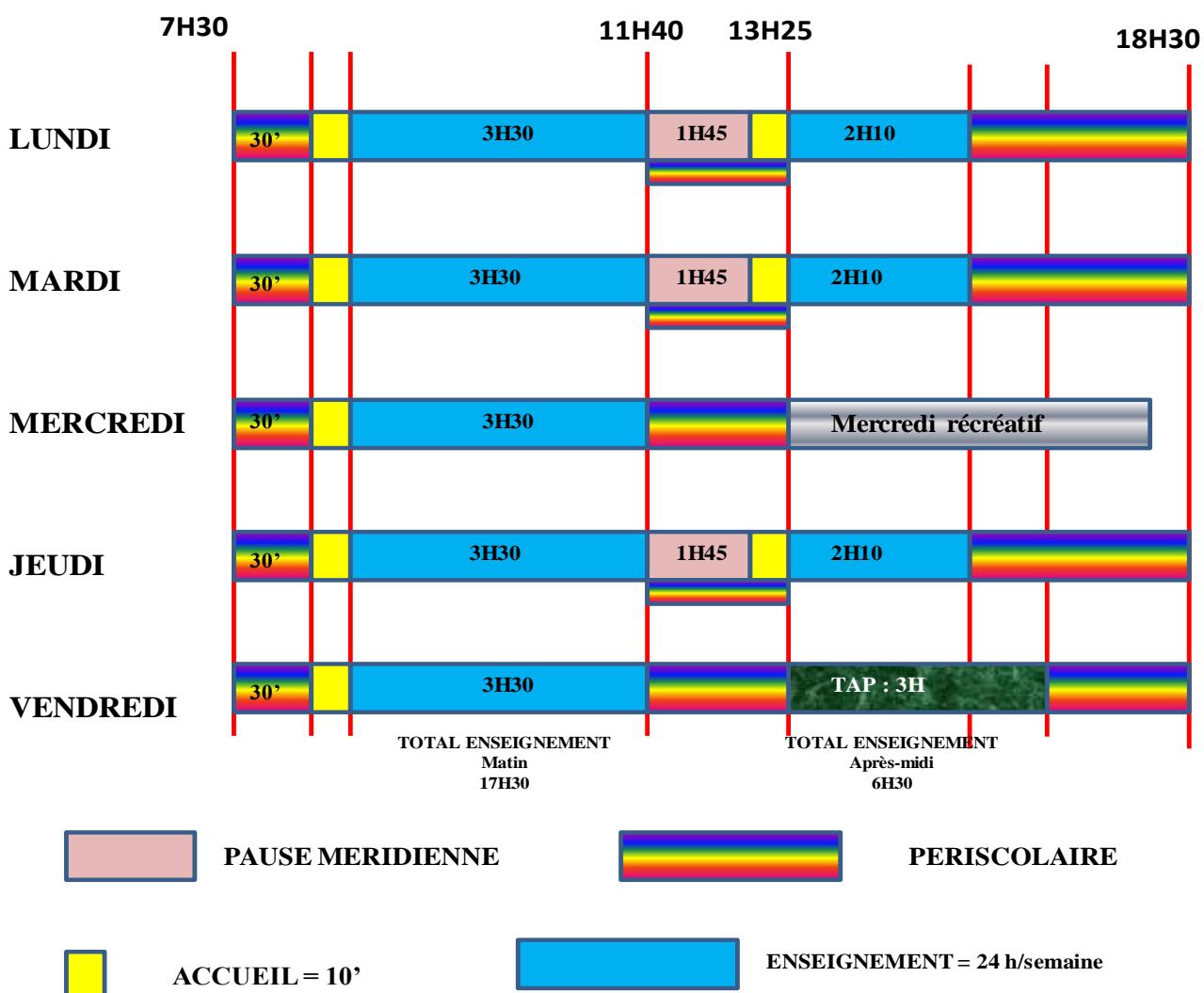
Placées sous le signe de l'échange et d'une forme ludique d'éducation « civique », ces activités (prévention et santé, sécurité domestique ou routière, savoir-vivre ensemble...) sont des moments de réflexion et de partage sur la vie quotidienne, l'environnement immédiat, les petits bobos, les grandes causes... Autant d'occasions de s'interroger, de se documenter, de confronter des avis, et donc de se forger son opinion.

IV. Organisation des TAP

Ce nouveau temps qu'est le Temps d'Activités Péri-scolaires se place entre le temps scolaire et le temps d'accueil périscolaire. Il est pris en charge par l'association des Familles Rurales de Chesny, est non obligatoire et a un coût de 3 € par vendredi. Il s'agit d'assurer un service en harmonie avec les rythmes de l'enfant et à concourir à son épanouissement. Les activités proposées sont diversifiées, pédagogiques et articulées avec le projet d'école de sorte qu'elles soient bénéfiques pour l'enfant dans le cadre de son apprentissage.

1. Les horaires

Les TAP sont proposés les vendredis après-midis de 13h25 à 16h25 durant les périodes scolaires.



- A 13h25, tous les enfants inscrits aux TAP sont pris en charge par le personnel de l'équipe d'animation TAP qui les accompagnera jusqu'au lieu d'activité où ils seront alors sous la responsabilité de leur encadrant.
- A 16h25, horaire de fin du TAP, l'enfant devra être récupéré par sa famille, à l'accueil périscolaire. Tous les enfants restants seront accueillis à l'accueil périscolaire du soir qui pourra les accueillir jusqu'à 18h30, horaire de fermeture.

A noter : Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant dès la fin des temps d'activités périscolaires se terminant à 16h25. En cas de retard de la famille, dès 16h30, l'enfant sera accueillis au périscolaire, temps d'accueil payant qui sera facturé à la famille.

2. Le fonctionnement

Les projets d'animation mis en place dans le cadre des TAP se dérouleront sur des cycles définis, à savoir entre deux vacances scolaires (les inscriptions pour chaque période auront donc lieu avant chaque départ en vacances). Cette année 2015-2016, les cycles seront les suivants :

- 1er cycle : 1er septembre au 16 octobre (7 séances)
- 2ème cycle : 2 novembre au 18 décembre (7 séances)
- 3ème cycle : 4 janvier au 5 février (5 séances)
- 4ème cycle : 22 février au 1er avril (5 séances)
- 5ème cycle : 18 avril au 5 juillet (10 séances)

3. Les modalités d'inscription

Si l'ensemble des enfants scolarisés en maternelle peuvent participer aux TAP, ils n'en sont pas obligés. Toutefois, s'ils souhaitent en bénéficier, une inscription, sur tout le cycle de l'activité (période de vacances à vacances) est obligatoire. Ainsi, pour des raisons organisationnelles, la famille s'engage à ce que l'enfant vienne sur toute la période et à prévenir la direction en cas d'absence.

Par ailleurs, tout enfant non inscrit ne pourra intégrer les TAP en cours de cycle et devra donc être pris en charge par sa famille ou une personne autorisée, dès la fin des heures d'enseignements ou la fin du repas.

4. Les cas particuliers

En cas d'absence d'un intervenant :

En cas d'absence d'un intervenant, les enfants seront pris en charge et intégrés dans un autre groupe.

En cas de pluie :

En cas de pluie, si l'activité proposée a lieu habituellement en extérieur, une solution de repli sera proposée. L'intervenant sera présent et proposera un atelier en intérieur.

En cas d'accident :

En cas d'accident, type petit bobo :

Une trousse à pharmacie sera disposée dans chaque lieu d'intervention des TAP.

Si l'animateur est seul avec son groupe d'enfants, il devra contacter la direction qui viendra soigner l'enfant. Si l'animateur n'est pas seul, il pourra se détacher pour soigner l'enfant. Les soins apportés devront être notés dans le cahier d'infirmierie présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture devra être signalé à la direction.

En cas d'accident plus grave :

- Prévenir la direction
- Appeler le 15 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours.
- Appeler les parents (si les secours jugent le départ aux urgences sans attente, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences)
- Préparer la fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours.

V. Evaluation du projet

1. Les moyens

Afin de s'assurer du respect des objectifs définis par le projet pédagogique, chaque projet d'animation fera l'objet d'une évaluation. Dans un premier temps, chaque animateur auto évaluera l'activité qu'il a menée grâce à une grille fournie par la direction. Dans un second temps, une évaluation collective se fera en réunion d'équipe.

2. Les critères

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis pour évaluer la réponse aux objectifs du projet pédagogique sont les suivants:

Indicateurs quantitatifs:

- Nombre de réunions de travail entre acteurs éducatifs pour harmoniser les règles de fonctionnement,
- Taux de fréquentation global,
- Nombre d'inscrits par activité et par période,
- Nombre d'actions réalisées permettant l'apprentissage à la vie citoyenne et l'éducation au développement durable,
- Nombre d'enfants participant aux actions,
- Nombre d'associations impliquées.

Indicateurs qualitatifs:

- Evaluation en termes de réussite éducative,
- Utilisation des salles mises à disposition,
- Evolution du nombre d'inscrits,
- Satisfactions des familles,
- Satisfaction des différents acteurs,
- Implication des enfants et des familles,
- Ressentis des familles.

CONCLUSION

Si ce projet se veut le plus réaliste possible, des imprévus peuvent se présenter. Il s'agit d'une expérimentation qui, grâce à la coopération de tous, saura évoluer pour devenir une véritable richesse. Pour cela, la directrice reste à la disposition de chacun dans l'intérêt des enfants et pour que les objectifs de cette nouvelle organisation soient atteints.